


Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2022 le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E188

« Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation **le 7 mars 2023.**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E190

« Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation **le 7 mars 2023.**

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 17 mars 2023

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles